

Note à l'attention du maire et du conseil communal de Bédjondo

Six propositions pour une commune à la hauteur de sa ville

Objet : propositions d'ADEB LONODJI pour la modernisation de la commune de Bédjondo
Destinataires : Monsieur le Maire de Bédjondo, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux
Copie : Monsieur le Préfet du Mandoul Occidental, autorités traditionnelles de Bédjondo et des cantons de Bébopen, Péni, Nderguigui et Yomi
Date : 16 septembre 2026

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bédjondo n'est plus un village. Entre les recensements de 1993 et de 2009, la population du centre urbain est passée de 4 344 à 11 086 habitants ; elle dépasse très probablement aujourd'hui les 15 000. Chef-lieu du Mandoul Occidental et commune dotée d'un conseil, d'un budget et d'un plan de développement communal, la ville a la taille d'une ville et, pour l'essentiel, les équipements d'un village. ADEB LONODJI — Association de Développement et d'Entraide de Bédjondo, qui rassemble Bédjondo et sa diaspora au service de tous ses habitants — a publié douze propositions d'aménagement (plan d'urbanisme, voirie drainée, eau potable en réseau, électricité solaire, assainissement, marché, santé, écoles, connectivité, espaces publics). La présente note ne les répète pas : elle propose à la commune une manière de s'organiser pour les réaliser, en s'appuyant sur ce que le cadre tchadien de la décentralisation lui donne déjà, et dit ce que l'association s'engage à apporter.

1. Planifier : rendre le plan de développement communal visible et opposable

Le plan de développement communal existe ; c'est un atout rare. Nous proposons de le rendre public et lisible, en une page affichée à la mairie et diffusée en ligne, avec trois priorités datées et chiffrées plutôt qu'une liste de souhaits. Nous proposons ensuite de l'adosser à un schéma d'aménagement simple de la ville — voies principales et secondaires, zones d'habitation, réserves pour les équipements publics, zones à ne pas bâtir. La loi confie aux communes le permis de construire et la gestion du domaine public ; sans plan de ville, ces compétences restent théoriques. Un premier arrêté municipal gelant la construction dans les bas-fonds et les couloirs d'écoulement des eaux de pluie ne coûte rien et évite des années de dégâts.

2. Financer : sécuriser les ressources propres et rendre des comptes

Les communes tchadiennes vivent des droits de marché, des patentes, de l'impôt foncier et de transferts de l'État qui restent modestes. Trois leviers sont à la portée de Bédjondo. D'abord, régulariser la collecte des droits de marché : tickets numérotés, régie de recettes, affichage mensuel des sommes perçues afin que les commerçants voient où va leur argent. Ensuite, lancer un recensement des parcelles et des concessions, qui servira à la fois de

cadastre, d'adressage et d'assiette pour l'impôt foncier. Enfin, ouvrir une ligne budgétaire « infrastructures et entretien » alimentée par une part fixe de ces recettes, pour que l'entretien de ce qui sera construit ne dépende pas du prochain budget. La transparence est ici la condition du reste : c'est elle qui convainc les habitants de payer et les partenaires de financer.

3. Nouer des partenariats : la commune peut signer

Une commune peut ce qu'une association ne peut pas : conventionner. Nous proposons que la commune sollicite formellement les programmes de la coopération suisse et de Caritas Suisse déjà actifs au Mandoul (éducation, forages solaires, filières agricoles) pour que les prochaines réalisations soient inscrites à Bédjondo ; qu'elle saisisse l'État et la province sur le pont de l'axe Bédjondo-Békamba, demandé par les femmes de la ville dès novembre 2023 ; qu'elle recherche un jumelage avec une commune française ou suisse, formule qui a financé ailleurs des adductions d'eau et des marchés ; et qu'elle conclue avec ADEB LONODJI une convention de partenariat d'une page, décrite au point 6.

4. Fonctionner : ouvrir le conseil et structurer les quartiers

Nous proposons une session publique du conseil communal chaque trimestre ; un comité de quartier reconnu par arrêté dans chaque quartier, chargé de relayer les besoins, d'organiser les journées de salubrité et de veiller à l'entretien des équipements de proximité ; un registre des doléances tenu à la mairie et lu en session ; et une reddition des comptes annuelle, présentée publiquement lors de la cérémonie d'excellence qui rassemble déjà la ville chaque été. Le numérique peut aider sans grands moyens : une page officielle de la mairie sur les réseaux sociaux, et la saisie sur tableur, puis la sauvegarde sécurisée, des registres d'état civil et des parcelles — ce que le pôle Numérique & Innovation d'ADEB LONODJI peut installer et former.

5. Réussir vite : un premier chantier visible en moins d'un an

Une commune qui grandit a besoin d'une réussite visible pour rallier ses habitants. Nous proposons l'éclairage solaire du marché et de l'axe principal de la ville : lampadaires solaires autonomes, sans réseau à attendre, financés pour moitié par la commune et pour moitié par une souscription de la diaspora animée par ADEB LONODJI, avec une part des droits de marché fléchée sur l'entretien et le remplacement des batteries. C'est faisable, mesurable, et cela change la vie de tous le soir même : sécurité, commerce prolongé, élèves qui étudient.

6. Ce qu'ADEB LONODJI s'engage à apporter

L'association ne se substitue pas à la commune ; elle la sert. Dans le cadre d'une convention, ADEB LONODJI s'engage à mobiliser gratuitement les compétences de la diaspora et des cadres bedjond — urbanistes, géomètres, ingénieurs, hydrauliciens, informaticiens — pour les études que la commune ne peut financer : relevé et plan de la ville, avant-projet d'éclairage solaire, dossiers de demande de financement ; à conduire, avec les comités de quartier, le diagnostic participatif des équipements existants ; à animer la souscription de la diaspora pour le premier chantier ; et à publier, sur son site et dans son journal, l'avancement des engagements de chacun. En retour, l'association demande à la commune un interlocuteur désigné, l'accès aux documents utiles (plan de

développement communal, budget, registres) et une place, à titre consultatif, dans le cadre de concertation qui suivra le plan.

Ce que nous ne savons pas, et ce que nous demandons

Cette note a été rédigée à partir des sources publiques disponibles ; nous n'avons pas eu accès au plan de développement communal, au budget ni aux inventaires de la commune. Certaines de nos propositions y figurent peut-être déjà : tant mieux, nous les appuierons. Nous demandons respectueusement au conseil communal de bien vouloir inscrire cette note à l'ordre du jour d'une prochaine session, de désigner un interlocuteur, et de nous indiquer par quel premier chantier il souhaite commencer. ADEB LONODJI se tient à la disposition de la commune.

Pour ADEB LONODJI,
l'animateur de l'association, Bignéro Moïalbéi LE MADANG,
avec le bureau exécutif : Adoumbé Maoura, président ; Salomon Ngarbaye, secrétaire général.